

recupérer des documents originaux a la prefecture

Par **nourdemars013**, le **25/04/2009** à **20:55**

Bonjour,

je suis naturalisé Français depuis peu pour établir mon dossier on m'a demandé l'original de l'acte de mariage de mon père, on m'a dit que je devais leur fournir que c'est obligatoire pour la création de mon dossier de naturalisation mais que le document original me serait restitué une fois que je serai Français.

Donc j'aimerais savoir comment récupérer l'acte de mariage original de mon père ? car malgré que je sois français aucun des documents originaux que j'ai donnés n'a été restitué.

Est-ce que l'administration a le droit de garder les documents originaux ?

Cordialement

Par **Ishou**, le **11/05/2009** à **17:58**

Normalement, l'acte de mariage est détenu par votre père. Sinon, vous écrivez à la mairie

Par **Camille**, le **12/05/2009** à **11:56**

Bonjour,

Si j'ai tout bien compris, **nourdemars013** avait bien l'original de l'acte de mariage, il l'a donné pour son dossier de naturalisation et on lui promettait de le lui rendre à la fin de la procédure, il est maintenant naturalisé donc procédure terminée, mais l'administration n'a rien rendu.

Commencez déjà par le réclamer là où vous avez déposé votre dossier.